



Présentation du projet Migration et Santé - Neuchâtel

Service de la santé publique

Service de la cohésion multiculturelle

Programme

1. Contexte neuchâtelois
2. Objectifs de la 1^{ère} phase
3. Résultats de l'enquête
4. Pistes pour la 2^e phase

Contexte neuchâtelois

Inégalités en matière d'égalité des chances constatées dans le domaine de la santé.

Quelques mesures cantonales sont déjà mises en œuvre:

- Étude intercantonale JU-FR-NE sur les besoins des populations migrantes en matière de promotion de la santé
- Définition de la PEPS comme une priorité du programme de législature et de la stratégie cantonale approuvée par le CE en janvier 2016
- Concept d'amélioration de l'accès aux soins et de promotion de la santé dans les centres pour requérants (Maison de santé)
- Etc.

STRATÉGIE CANTONALE DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

2016-2026





PROMOUVOIR LA SANTÉ

- Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique
 - Promouvoir la santé mentale
- Promouvoir la santé sexuelle et reproductive



AGIR SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- Prévenir le tabagisme
- Prévenir la consommation problématique d'alcool



PRÉVENIR LES MALADIES NON-TRANSMISSIBLES ET LES TRAUMATISMES

- Prévenir le cancer
- Prévenir les maladies cardio-vasculaires
 - Prévenir le diabète
- Prévenir les traumatismes



LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

- Rougeole
- Grippe saisonnière
- Infections sexuellement transmissibles
 - Tuberculose
- Autres maladies infectieuses
- Résistance aux antibiotiques



FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Mettre en place un système de santé scolaire
- Favoriser l'autonomie en matière de santé de populations spécifiques

Objectifs de santé (suivi de la tendance):

D'ici 2026, les écarts de santé entre la population générale et les populations vulnérables seront réduits.

Indicateurs:

- ↘ de l'écart suisse-autres nationalités en ce qui concerne:
 - o consommation de fruits et légumes 5x/jour (27.5 des NE vs. 17.1 des autres nationalités dans ESS 2012),
 - o prévalence du tabagisme (29.2 des NE vs. 35.3 des autres nationalités dans ESS 2012),
 - o dépistage par mammographie dans les 12 derniers mois (19.3 des NE vs. 11.9 des autres nationalités dans ESS 2012),
 - o taux d'IVG (estimation 8.3 NE vs. 11.8 ‰)
- Amélioration de la santé pour les personnes incarcérées⁹⁰.
- Amélioration de la santé des personnes âgées (> 65 ans), notamment du nombre de chutes.

Contexte neuchâtelois

Les collaborations interservices sont importantes, mais trop spécifiques

→ volonté de renforcer les synergies grâce à une collaboration et coordination transversale

→ Volonté aussi de sensibiliser davantage les professionnels de la santé aux questions liées à la migration

Objectifs du projet neuchâtelois

Objectifs à long terme:

- Améliorer l'accès des populations migrantes aux prestations cantonales de santé
- Diminuer l'écart constaté entre l'état de santé de la population migrante et de la population suisse

Objectifs

Renforcer la **sensibilité** des acteurs cantonaux à l'importance d'une approche de prévention et promotion de la santé adaptée aux migrant-e-s, en vue d'une amélioration des offres.

Améliorer la **mise en réseau** à l'interne de l'administration en matière de migration et de santé, afin de favoriser la collaboration et les synergies

Elaborer un **plan d'action** pour la 2e phase (dès mai 2016), avec des mesures concrètes, idéalement en coordination intercantonale.

Réalisations

- Enquête/état de la situation en matière d'égalité des chances dans le domaine de la promotion de la santé
- Entretiens individuels avec des partenaires privilégiés
- Focus group avec des personnes migrantes

- Inventaire des partenaires concernés par la thématique et information de la démarche
- Colloque

- Plan d'action découlant des résultats de l'enquête (2^e phase)
- Développement du projet Femmes-Tische
- Réalisation d'un concept de formation pour les professionnel-le-s de la santé

Enquête

- Objectif prioritaire de cette 1^{ère} phase = réaliser un état des lieux
 - Avoir un descriptif plus complet des prestations des partenaires
 - Voir s'ils y a des besoins spécifiques (formations, etc.)
 - Faire une analyse SWOT de la prise en compte de l'égalité des chances dans le canton

Enquête

Enquête en ligne envoyée à 74 personnes concernées par la thématique (associations, services cantonaux, institutions, communautés migrantes, etc.)

Accent mis sur les populations migrantes vulnérables (PMV):

«Populations arrivées récemment ou en Suisse depuis plusieurs années, avec des difficultés de communication ou de compréhension du système et présentant une certaine vulnérabilité (sociale, économique, légale etc.)»

Compléments à l'enquête en ligne:

- Entretiens avec quelques acteurs
- Discussion spécifique avec les membres de la Commission cantonale de Prévention
- Focus group avec migrant-e-s

Principaux résultats

- Environ 50% des organismes estiment ne pas rencontrer de difficultés pour atteindre les populations vulnérables
- Les professionnel-le-s utilisent différents canaux et moyens pour atteindre les PMV: contacts avec les personnes relais, brochures traduites, interventions dans les lieux fréquentés par les migrants.
- ...Mais constat de la part des migrants: les prestations ne sont pas connues!
- L'accès aux prestations dépend beaucoup du statut du migrant

Principaux résultats

- Beaucoup de difficultés rencontrées lors des interactions avec les populations migrantes vulnérables
→ Compréhension
- Pour les migrant-e-s également, la langue est le principal facteur d'inégalité des chances en matière d'accessibilité et de compréhension du professionnel et des soins
- Autre problème constaté pour les migrant-e-s: les informations ne leur permettent pas de se prendre en charge et d'être autonomes → attitude des professionnels

Principaux résultats

- Besoins constatés en interprètes communautaires
 - manque de connaissance du centre et du travail des interprètes
 - moyens financiers restreints
- Besoin d'avoir un langage simplifié, vulgarisé
- Besoin d'inclure les populations migrantes dans les prises de décisions, la discussion

La prise en compte de l'égalité des chances dans le domaine de la migration et de la santé

FORCES <ul style="list-style-type: none">- Collaborations /réseau- Taille du canton- Projets à différents niveaux	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Difficultés d'intégration- Collaborations pas pérennes- Traducteurs-trices- Moyens financiers- Prise en charge des migrants au niveau de la santé- Visibilité des actions dans le canton
OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Collaborations entre publics concernés- Compétences pour transmettre les informations à des populations étrangères- Augmentation des compétences dans la manière de communiquer- Meilleure prise en compte des problèmes de santé des migrants	OBSTACLES <ul style="list-style-type: none">- Temps d'attente pour les cours de français- Ressources et temps à disposition lors des consultations- Manque de connaissance de l'autre

Analyse SWOT selon les migrants

La prise en compte de l'égalité des chances dans le domaine de la migration et de la santé

<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de traduction - Informations disponibles 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux informations - Consultations en cas d'urgence - Disponibilité des médecins traitants - Statut du migrant - Connaissance des prestations
<p>OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation du langage - Renforcement de l'autonomie - Système D pour traduction - Cours de langue avec informations de base sur la santé 	<p>OBSTACLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fragilité de la santé des migrants - Langue - Prise en charge opaque

Pistes pour la 2^e phase

Objectif 1: Renforcer la sensibilité des acteurs cantonaux à l'importance d'une approche de prévention et promotion de la santé adaptée aux migrant-e-s, en vue d'une amélioration des offres.

Mesures:

Tenir régulièrement à jour et compléter l'inventaire des acteurs cantonaux les plus concernés et les informer régulièrement des démarches planifiées

Réunir l'ensemble des acteurs concernés pour un partage d'information sur les actions cantonales envisagées

Tenir à jour les statistiques existantes (L'enquête faite au cours de la première phase n'a pas montré de lacune majeure, mais les statistiques doivent être tenues à jour)

Indicateurs:

Existence de l'inventaire (organismes santé + organismes migration)

Un colloque cantonal est organisé annuellement (ou la thématique M&S est intégrée dans les colloques existants en lien avec la santé)

Etablir un "tableau de bord cantonal S&M"

Objectif 2: Améliorer la mise en réseau à l'interne de l'administration en matière de migration et de santé, afin de favoriser la collaboration et les synergies

Mesures:

Informier régulièrement les services concernés de l'administration afin de favoriser l'échange d'informations et la coordination

Créer un groupe de coordination cantonal pérenne "migration et santé" en lieu et place ou en complément des comités de pilotages thématiques spécifiques existants

Indicateurs:

Les rencontres ont eu lieu

Une position commune a été établie, validée au niveau des services et soumise aux chefs de départements. (cet objectif est identique à celui de la première phase, aucune décision formelle n'ayant été prise à ce sujet)

Objectif 3: Mettre en œuvre les mesures découlant de l'analyse de la première phase

Mesures:

Identifier les services/prestations les plus importantes à destination de la population et nécessitant une analyse sur leur accessibilité aux populations migrantes

Mise en œuvre des projets suivants:

- Le projet Femme-tische (idéalement avec le Jura)
- Des formations à l'interculturalité pour les professionnel-le-s de la santé
- Des formations à la santé pour les acteur-trice-s de la migration

Etablir un plan de communication commune SCSP/COSM afin de favoriser le recours aux interprètes communautaires.

Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans le concept général de la "Maison de santé" cantonale qui se met en place pour les populations vulnérables.

Définir, prioriser et planifier, au cours de la 2^e phase, les autres mesures jugées nécessaires suites aux recommandations de l'enquête FR-JU-NE en matière de promotion de la santé, par exemple...

Indicateur:

Les principales prestations étatiques ou paraétatiques sont analysées avec les check-listes de quint-essenz et les besoins d'adaptations priorités; ceci se fait en collaboration avec les communautés migrantes

Les projets sont mis en œuvre concrètement, selon des objectifs à déterminer spécifiquement pour chacun, mais au moins le lancement du projet femme-tisch d'ici la fin de la deuxième phase et une formation pilote interculturalité et une santé

Existence et mise en œuvre du plan

Existence et mise en œuvre du concept

Ces démarches devront encore être priorisées et précisées en cours de II^e phase, selon les ressources qui seront accordées.

Des questions?

Merci!